



MÉMOIRE DÉPOSÉ AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC

PAR LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES DE CÂBLODISTRIBUTION
ET DE TÉLÉCOMMUNICATION DU QUÉBEC DANS LE CADRE
DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

BUDGET 2023-2024



Janvier 2023



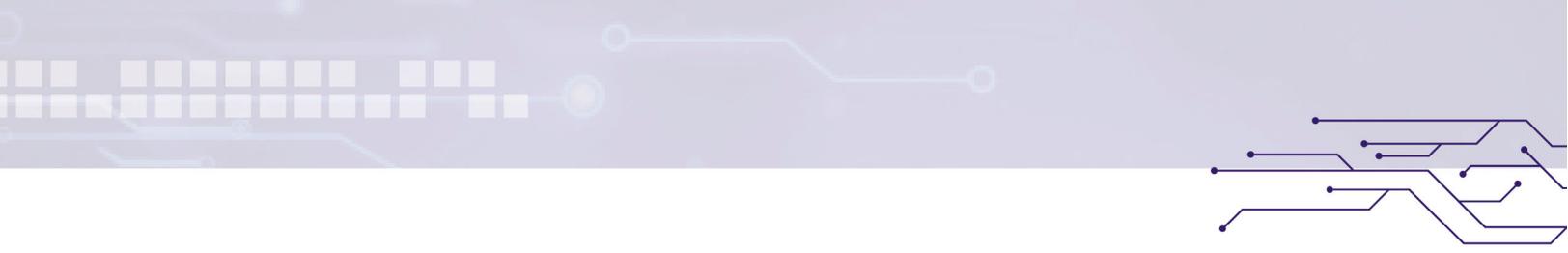
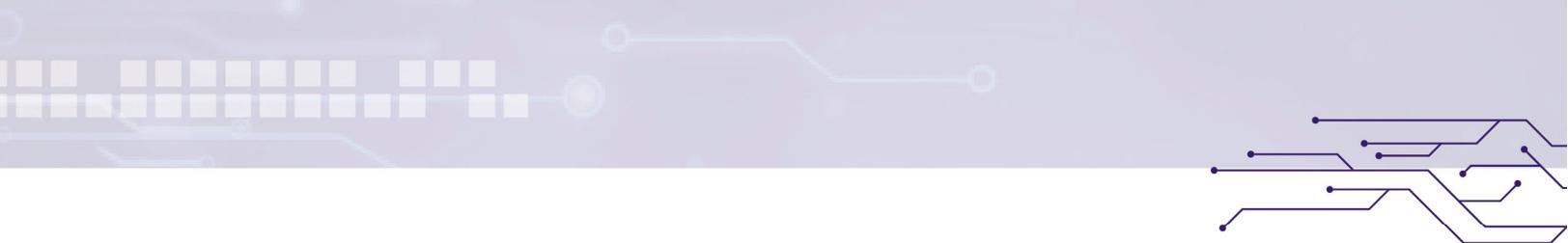


TABLE DES MATIÈRES

- La Fédération des coopératives de câblodistribution du Québec 3
 - Aujourd’hui, la FCCTQ en chiffres 3
 - Les membres de la FCCTQ partout à travers la province 4
- Contexte 5
- Recommandations 7
- Conclusion..... 9
- Pour plus d’informations..... 10



La Fédération des coopératives de câblodistribution du Québec

Fondée en 1997 sous le vocable de Fédération des coopératives de câblodistribution du Québec (FCCQ), cette dernière visait à rassembler les entreprises collectives locales et régionales pour répondre aux besoins des communautés rurales en matière de services d'Internet haute vitesse, de télévision haute définition et numérique et de téléphonie cellulaire. Créée à l'initiative de nombreuses coopératives locales, la FCCTQ souhaitait ainsi combler les « vides » laissés par les grands fournisseurs de chaînes de télévision, lesquels répondaient à une logique marchande et jugeaient non rentable le branchement des communautés rurales.

Avec l'arrivée d'Internet haute vitesse, les grands réseaux de distribution du secteur des télécommunications ont encore une fois négligé ces marchés modestes. Or, en 2009, afin de répondre à ce besoin criant en région, la FCCQ devient la Fédération des coopératives de câblodistribution et de télécommunication du Québec (FCCTQ). Forte de cette nouvelle expertise, la Fédération a voulu procurer aux câblodistributeurs locaux un instrument de représentation officielle et de défense de leurs intérêts.

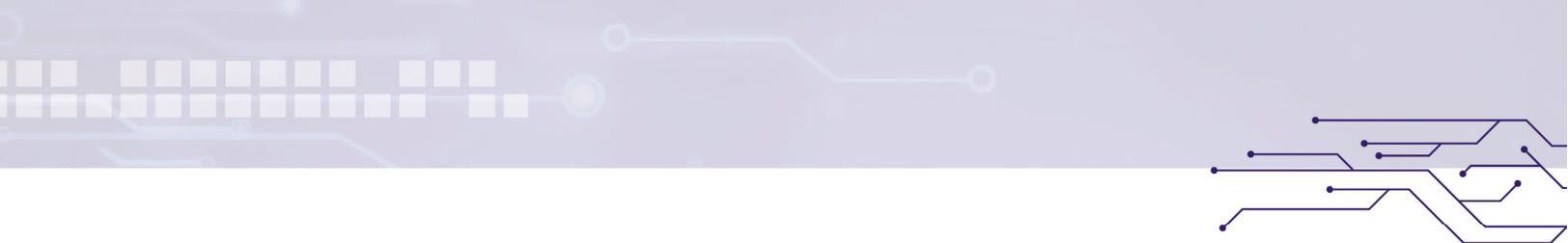
La mission actuelle de la FCCTQ est de promouvoir, représenter et défendre les intérêts des membres auprès des différentes instances gouvernementales et réglementaires, et dans les secteurs des télécommunications et de l'entrepreneuriat collectif. Elle consiste également à soutenir ses membres en leur offrant des services professionnels de qualité à juste coût.

Aussi, les mandats de la FCCTQ sont de fournir un appui aux membres pour rester à la fine pointe de la technologie des télécommunications et pour adopter les meilleures pratiques de gouvernance et d'accompagner la création de nouvelles entreprises collectives, le développement de nouveaux marchés ou la transformation des entreprises locales et régionales existantes. Finalement, la FCCTQ offre différents services tels que le soutien à l'entreprise pour l'accompagnement au gestionnaire, le soutien à la modernisation et l'expansion des réseaux, l'accompagnement en matière juridique, l'analyse de conformité et la saine gestion, l'appui à la négociation commerciale, et bien plus encore.

Aujourd'hui, la FCCTQ en chiffres

- 14 coopératives;
- 4 organismes à but non lucratif;
- 1 entreprise privée;
- 150 administrateurs bénévoles;
- 125 600 clients en milieux rural et semi-rural;
- 188 M\$ d'actifs;
- 150 M\$ de chiffre d'affaires;
- 631 emplois à travers le Québec.

Les entreprises locales et régionales que représente la Fédération illustrent la force d'une prise en main citoyenne et la richesse de l'entrepreneuriat collectif à travers le Québec. Pionnières dans l'accès à des services convenables de télécommunications (téléphonie, télévision, Internet), ces entreprises citoyennes ont choisi la force collective afin de dynamiser leur territoire. Hors des



grands centres urbains, elles offrent une structure démocratique et participative pour bâtir les réseaux de demain.

Enfin, la FCCTQ est membre du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Ainsi, ses membres s'allient à cette grande famille. La Fédération est fière de représenter ceux-là mêmes qui bâtissent des réseaux humains dans les territoires ruraux où ils jouent un rôle de précurseur dans un monde en constante innovation.

Les membres de la FCCTQ partout à travers la province

- CKNA inc. (Radio Communautaire et Câblo);
- Cogeco Connexion inc.;
- Communicaton Stratford, coop de solidarité en câblodistribution;
- Coop Câblo Leeds;
- Coop de solidarité du Suroît (CSUR);
- Coop télécâble Ste-Clotilde (CTC);
- Coopérative Antenne T.V. St-Zacharie;
- Coopérative de câblodistribution de l'arrière-pays (CCAP);
- Coopérative de câblodistribution de L'Île-aux-Coudres;
- Coopérative de câblodistribution de Notre-Dame-des-Monts;
- Coopérative de câblodistribution de Ste-Hedwidge;
- Coopérative de câblodistribution des Éboulements;
- Coopérative de câblodistribution Ste-Catherine-Fossambault;
- Coopérative de solidarité de télécommunications d'Antoine-Labelle (CTAL);
- COOPTEL, coop de télécommunication;
- Diffusion Fermont, coopérative;
- IHR Télécom (Innovations Haut-Richelieu);
- Luciole (Montcalm Télécom et fibres optiques);
- RTC Havre-Saint-Pierre (Radio Télévision Communautaire);
- Télé-Câble La Conception inc.;
- Télé-Câble St-Hilarion inc.;
- Télé-Fibre La Minerve (TFLM).

Contexte

Dans un monde où les télécommunications jouent un rôle de plus en plus omniprésent, il devient aujourd'hui impératif de déployer ces services à l'ensemble du territoire. Les entreprises collectives de câblodistribution et de télécommunication l'avaient bien compris quand, nées d'une volonté citoyenne, elles se sont installées dans le Québec rural pour y donner des services nécessaires aux besoins des citoyens et des industries hors des grands centres urbains.

Tandis que les géants des télécommunications n'y voyaient aucune valeur ajoutée, en adéquation avec leur modèle d'affaires, ce sont quelques milliers sinon millions de personnes qui ont pu, grâce aux entreprises collectives, s'inscrire dans l'ère moderne. Elles ont mis en place les infrastructures nécessaires de télécommunication qui ont contribué non seulement à lier les gens entre eux, mais à accroître significativement la productivité et la compétitivité des entreprises en région. Qui plus est, ces entreprises jouent un rôle majeur dans la vitalité des régions en accordant des services qui permettent de créer des emplois et de dynamiser les territoires où des communautés restreintes et régionales veulent s'épanouir.

Le contexte de la pandémie de la COVID-19, associé au développement du télétravail, aura clairement fait resurgir l'importance de donner accès aux moyens modernes de communication tant en milieu urbain que rural. L'accès à un service Internet de qualité est devenu encore plus essentiel et il est impératif d'accéder au déploiement maximal de ce service.

Cette crise aura forcé les gouvernements à agir plus promptement et à sortir du cadre usuel. De 2021 à 2022, dans la foulée de plusieurs annonces gouvernementales dont les Volets Éclairs (I-II-III), le gouvernement du Québec s'est fixé comme cible d'offrir Internet haute vitesse à tous les citoyens de la province.

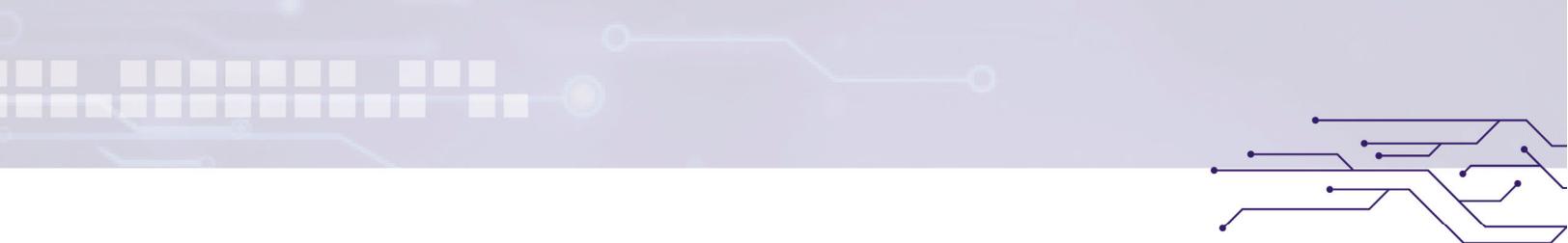
Dans le Volet Éclair II, le gouvernement du Québec prenait l'engagement de mettre à disposition 94 M\$ pour la réalisation de projets issus de coopératives et d'organismes à but non lucratif.

À ce titre, le président de la FCCTQ, M. Stéphane Arseneault, déclarait que la pandémie a révélé l'utilité des entreprises collectives à répondre efficacement aux besoins des populations qu'elles desservent, particulièrement en milieu rural :

« L'accentuation des besoins en télécommunication, ne serait-ce que par le télétravail, de même que l'organisation efficace des services locaux a révélé plus que jamais l'importance de soutenir les entreprises collectives déjà en place. »

Qui de mieux que les acteurs régionaux des télécommunications pour rejoindre les foyers isolés et difficiles à brancher? Bref, bâtir des réseaux de télécommunication pour l'avenir des communautés passe indéniablement par la défense de l'intérêt collectif et de la valeur ajoutée de l'économie sociale dans laquelle la FCCTQ et ses membres s'inscrivent.

D'ailleurs, consciente de la nécessité de desservir la population en services de télécommunication de haute qualité, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et le Bureau de la concurrence du Canada établissaient qu'une saine concurrence, notamment pour les services Internet à large bande, offrait aux citoyens de meilleurs accès et de meilleurs prix pour ces services essentiels. Pour ce faire, le CRTC établissait, en 2019, l'obligation aux géants



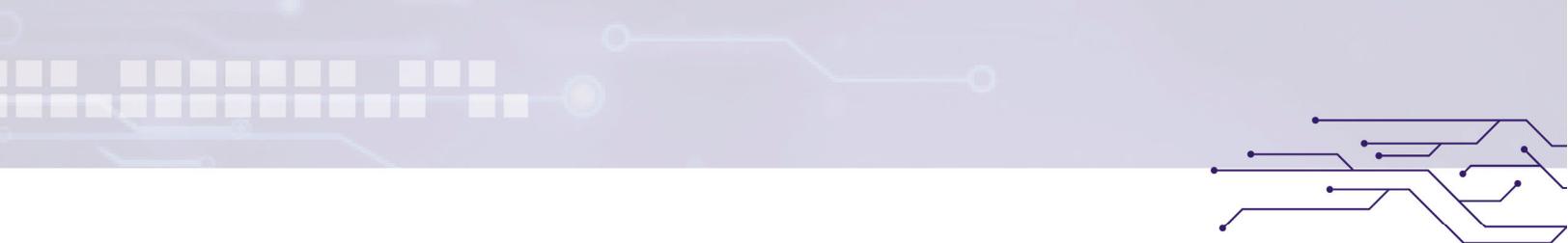
des télécommunications d'offrir des tarifs de gros aux joueurs indépendants et aux entreprises collectives de câblodistribution et de télécommunication afin qu'ils desservent, par leurs installations, les clientèles plus éloignées à des coûts raisonnables.

En 2021, la Cour suprême du Canada refusait d'entendre en appel certains grands joueurs du secteur qui cherchaient à faire annuler cette tarification imposée. Cet état de fait démontre, une fois de plus, que les géants privés ne s'intéressent pas à desservir adéquatement les populations éloignées et que la recherche du profit maximal est avant tout leur leitmotiv. Ceci démontre que, sans les entreprises collectives de câblodistribution et de télécommunication et sans une vigie réglementaire adéquate, le Québec rural serait encore l'enfant pauvre en matière de communication moderne.

Tandis que les entreprises locales jouaient un rôle de première ligne pour un accès convenable aux télécommunications (téléphonie, télévision, Internet) des communautés rurales, les géants locaux n'y voyaient guère une opportunité d'affaires. Or, les entreprises collectives ont réussi à elles seules pendant plusieurs années à dynamiser l'économie des régions, à maintenir des jeunes dans leur communauté, à favoriser le télétravail et à rendre accessibles des services de santé en ligne et de la formation à distance.

À l'époque où les géants des communications avaient trop peu à faire des populations éparpillées, les entreprises collectives veillaient déjà à servir ces milieux de vie. La crise pandémique aura joué ce rôle de catalyseur, mais les besoins existaient bien avant. Les entreprises collectives locales avaient déjà compris que la vitalité rurale passe par le branchement à des services de télécommunication de qualité.

Devant de nouveaux subsides gouvernementaux, il est impératif de réserver la place qui revient aux véritables pionniers et de prendre les mesures nécessaires pour que les géants transnationaux ne se l'approprient indument. La FCCTQ défend l'idée qu'un secteur dynamique comme celui des télécommunications québécoises doit favoriser les grandes et les petites entreprises collectives locales dans un partage approprié du territoire, afin que chacune puisse se développer à partir d'un ancrage local essentiel à la vitalité socio-économique des milieux ruraux.



Recommandations

Dans le contexte précédemment détaillé, la FCCTQ souhaite communiquer au gouvernement du Québec ses préoccupations et ses recommandations quant à l'avenir des milieux ruraux et de la prospérité des entreprises collectives en câblodistribution et télécommunication. En ce sens, en :

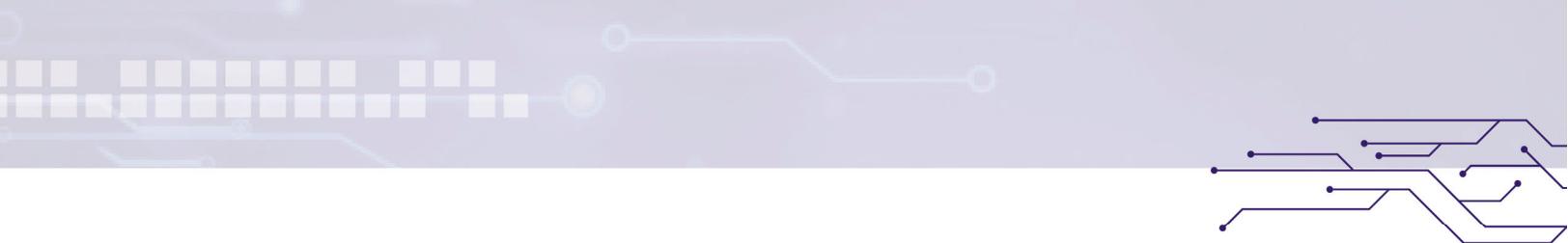
- Considérant que la FCCTQ rassemble des entreprises collectives, locales et régionales qui répondent aux besoins de leur communauté en matière d'Internet haute vitesse, de signaux de télévision et de téléphonie, et ce, bien avant la pandémie;
- Considérant que les membres de la FCCTQ disposent des moyens et de l'expertise technologique et topographique favorable au branchement rapide et efficace de milliers de citoyens et d'entreprises en périphérie des pôles urbains;
- Considérant que ces entreprises collectives dynamisent depuis bon nombre d'années le développement social et économique de la ruralité;
- Considérant, qu'à l'extérieur de l'obtention d'aides gouvernementales, les gros joueurs de l'industrie de la câblodistribution et des télécommunications n'ont que trop peu d'intérêt à s'investir dans le développement des milieux ruraux;
- Considérant que la nature même du modèle d'affaires et de l'entité juridique encadrant les coopératives et OBNL entraîne l'investissement des revenus excédentaires directement dans les infrastructures servant les communautés et non chez un actionariat trop souvent hors Québec;
- Considérant que le Québec se doit de mettre en valeur les ressources, l'innovation et l'expertise technologique d'ici.

Recommandation 1

Mettre en place un fonds visant le développement et l'implantation de meilleures pratiques d'affaires (MPA) pour les entreprises collectives en télécommunication (coopératives et OBNL).

La FCCTQ demande au gouvernement d'investir dans la consolidation de ces entreprises, notamment en matière d'innovation sociale et technologique afin d'assurer le maintien de la propriété québécoise et de son expertise. Ceci pourrait s'articuler autour de la création et l'accessibilité à un fonds visant l'émergence de meilleures pratiques d'affaires une fois l'accréditation « d'utilité sociale » obtenue.

Aussi, la Fédération verrait mal à propos l'octroi de subventions, l'argent des Québécoises et Québécois, au profit des grands joueurs transnationaux qui, sans ces subsides, en ont peu à faire de déployer leurs services en régions éloignées des grands centres. Sans les entreprises collectives, le Québec serait toujours à l'âge de pierre des télécommunications. Elles ont contribué, avec leurs propres moyens, à combler le fossé numérique, à stimuler la croissance économique et à créer des emplois partout en région. Elles ont eu de l'ambition pour leur région et le démontrent toujours.



Recommandation 2

Reconnaître les entreprises collectives en télécommunication (coopératives et OBNL) à titre d'entreprises d'utilité sociale.

La Fédération demande au gouvernement du Québec de reconnaître les entreprises collectives (coopératives et OBNL) comme ayant un statut d'entreprises d'utilité sociale.

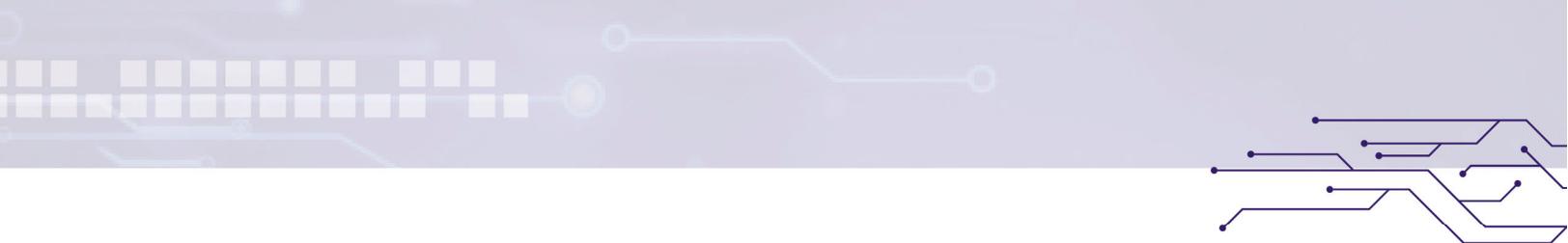
Organisés et administrés par et pour les citoyens, les membres de la FCCTQ répondent à des besoins non satisfaits par l'économie traditionnelle. Est appelée « d'utilité sociale » une activité ou une entreprise répondant à un besoin qui n'est pas pris en compte, ou qui l'est de façon peu satisfaisante, par le marché ou par l'État. Réaliser un tel projet, c'est choisir d'assurer une double fonction : produire à la fois un service nécessaire et des valeurs utiles à la société comme la solidarité et la vie démocratique. Les coopératives et les OBNL œuvrant dans les secteurs des télécommunications au Québec relèvent ce défi de concilier l'activité socio-économique et l'intérêt collectif.

L'obtention et la reconnaissance de ce statut permettraient à ces entreprises d'accéder à des deniers publics spécifiques, soulignant du même coup le rôle majeur qu'elles ont joué et joueront encore dans l'avenir en matière de télécommunication et dans le développement économique des régions du Québec. Un appui financier du gouvernement au branchement Internet qualifié de collectivement solidaire maximiserait les investissements effectués par les entreprises collectives actuelles et futures.

Recommandation 3

Favoriser les entreprises collectives en télécommunication (coopératives et OBNL) lors d'octroi d'aides financières visant à desservir de nouveaux secteurs sur un territoire où elles opèrent déjà.

Compte tenu de l'expertise et des efforts investis par les entreprises collectives à offrir ces services en milieu rural, la FCCTQ demande au gouvernement du Québec d'assurer la continuité territoriale des services et de garantir au gouvernement une gestion saine des fonds publics. À ce titre, la Fédération souhaite voir la création d'un mécanisme de concertation favorisant une première soumission d'offre de services aux entreprises collectives lorsque de nouveaux secteurs sont à desservir dans une région où elles opèrent déjà.



Conclusion

Les entreprises collectives sont fortement interpellées par le maintien et le développement des services de proximité en région. Un danger plane face à une compétition déloyale pour ce modèle d'affaires qui a largement contribué à l'occupation et à la vitalité des territoires éloignés des grands centres.

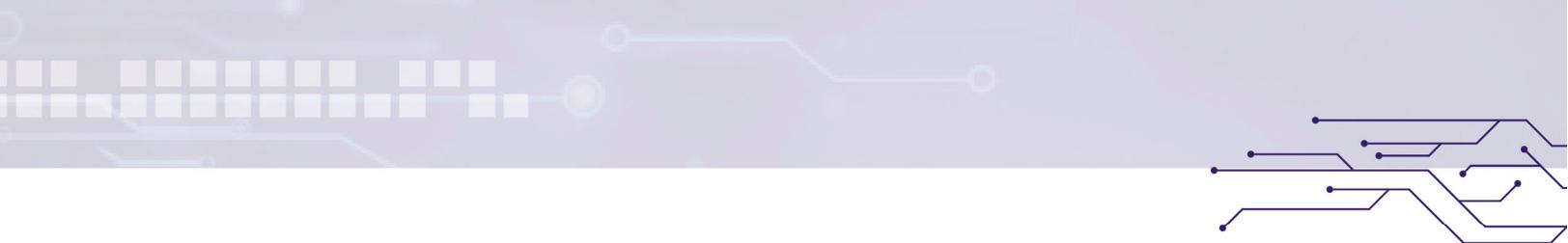
Il serait dommage de voir s'écrouler des entreprises qui ont eu à cœur de servir leurs concitoyens devant des géants qui, à l'aide des deniers publics, accaparent cette nouvelle clientèle. La FCCTQ souhaite que les retombées socio-économiques de nos entreprises demeurent au Québec et génèrent un impact important quant à l'enrichissement de nos collectivités. Ces entreprises sont de véritables moteurs d'innovation sociale et technologique, au service du dynamisme de nos régions.

Pour atteindre l'objectif de connectivité optimale sur l'ensemble du territoire en 2023, le succès de cette initiative repose sur la collaboration de tous les acteurs concernés dans ce dossier. Que ce soient les gouvernements, les unions municipales, les petits et grands joueurs du secteur des télécommunications, tous devraient avoir à cœur de concilier l'activité économique et l'intérêt collectif. Or, il revient au gouvernement de favoriser les acteurs dont c'est justement la mission.

À ce titre, la FCCTQ n'est-elle pas une interlocutrice privilégiée pour répondre de cet état de fait en télécommunications et pour soutenir la volonté d'investissement dans la solidarité citoyenne et le mieux-être collectif ? À cet égard, M. Stéphane Arseneault, président de la FCCTQ, mentionnait récemment :

« La pandémie a démontré plus que jamais l'importance d'appuyer les entreprises déjà en place pour le développement local durable, lequel passe indéniablement par la défense de l'intérêt collectif et la valorisation de la plus-value sociale. »

Appuyer les entreprises collectives, c'est choisir d'assurer une double fonction : produire autant un service nécessaire que défendre des valeurs utiles à la société.



Pour plus d'informations

Site Internet de la Fédération des coopératives de câblodistribution du Québec : <https://fcctq.ca/>

François Allaire, directeur de la Fédération des coopératives de câblodistribution du Québec
fallaire@ressources.coop

Marie-Hélène Viau, conseillère aux communications et affaires publiques
mhviau@ressources.coop



FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES
DE CÂBLODISTRIBUTION
ET DE TÉLÉCOMMUNICATION
DU QUÉBEC

MAISON DE LA COOPÉRATION

155, boul. Charest Est, suite 120, Québec, QC G1K 3G6
Téléphone : 418 622-1001 • Sans frais : 1 (855) 837-9142 • Télécopieur : 418 837-7855
info@ressources.coop • fctq.ca

